



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 avril 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-618

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 19 977,74 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 301 036,39 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 8 842,71 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 13 - 1 157 932,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 13 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	19 977,74 \$	11 au 15 avril 2005
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	301 036,39 \$	11 au 15 avril 2005
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	8 842,71 \$	11 au 15 avril 2005
Liste des embauches numéro 13	Embauches de personnel temporaire	1 157 932,25 \$	4 au 8 avril 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-619

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-14 - 217 388,32 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 AVRIL 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-14 d'un montant total de 217 388,32 \$ pour la période du 7 au 13 avril 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-620

OFFRE DE SERVICE CONCERNANT L'ENVOI ÉLECTRONIQUE DES COMPTES DE TAXES - POSTEL - 46 010 \$

CONSIDÉRANT QUE le partenariat Postel et Banque Nationale offre le service d'envoi électronique des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le marché des transactions électroniques est en pleine croissance;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de Gatineau d'offrir ce service innovateur à ses citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de service de Postel au montant de 46 010 \$ incluant les taxes pour les frais d'implantation de l'envoi électronique des comptes de taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13470-415-48800	43 210 \$	Harmonisation des technologies d'information // consultants inform.
04-13493	2 800 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-621*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU - VOLET 2 - 2 450 \$

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 30 mars 2005, a pris connaissance du rapport d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2, pour les demandes reçues au 30 mars 2005 de la part des organismes éligibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 30 mars 2005, ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission, représentant une contribution financière de 2 450 \$, afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tel qu'indiqué au tableau de l'annexe « A » sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	2 450 \$	Soutien aux organismes communautaires // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-622

SOUSSION 2005 SP 040 - DESSAU-SOPRIN INC. - RECONSTRUCTION DE LA RUE LAURIER ENTRE LES RUES LAVAL ET EDDY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 252 479,88 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau-Soprin Inc., 855, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, avec résidence, pour le projet de «Reconstruction de la rue Laurier entre les rues Laval et Eddy» pour un montant forfaitaire de 252 479,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mars 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-013-48801	237 114,88 \$	Réfection et aménagement du réseau routier // pavage rue Laurier
04-13493	15 365,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-623

SOUSSION 2005 SP 039 - 3341917 CANADA INC. - ENTRETIEN DES PELOUSES - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 149 435,77 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 3341917 Canada Inc., 32, rue des Abricotiers, Gatineau, Québec, J8R 2S7, pour l'entretien des pelouses dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total annuel approximatif de 149 435,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 mars 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à la date de la présente résolution. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 janvier de chaque année.

Ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2006 et 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-521	140 341,66 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes entr. rép./infrs.
04-13493	9 094,11 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-624

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA SUR DES PARTIES DU LOT 38-2, RANG 1 - RUE DE CHERBOURG DU CADASTRE DU CANTON DE HULL, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de consentir une servitude à Bell Canada pour la pose de conduits souterrains permettant l'installation de lignes téléphoniques et de télécommunications sur des parties du lot 38-2, rang 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada sur des parties du lot 38-2, rang 1, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Handfield, sous le numéro 8268 de ses minutes, daté du 12 mars 2004, pour la pose de conduits souterrains permettant l'installation de lignes téléphoniques et de télécommunications, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur le lot partie 38-2, rang 1 du cadastre officiel du Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau soumis par M^e Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-625

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET À HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT 2 468 666 - RUE LE BEAUJEU DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec pour l'installation aérienne de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique sur une partie du lot 2 468 666 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie du lot 2 468 666, tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Handfield, sous le numéro 8329 de ses minutes, daté du 5 avril 2004, pour l'installation aérienne de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisée à signer l'acte de servitude requis sur une partie du lot 2 468 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau soumis par M^e Manon J. Brazeau et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-626

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET À HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT 2755-55 - CADASTRE DU VILLAGE D'AYLMER, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec pour la pose de conduits souterrains permettant l'installation de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique sur une partie du lot 2755-55 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie du lot 2755-55, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Durocher, sous le numéro 15446D de ses minutes, daté du 22 avril 2004, pour la pose de conduits souterrains permettant l'installation de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique, le tout pour la somme nominale de 1\$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur une partie du lot 2755-55 du cadastre du Village d'Aylmer, circonscription foncière de Gatineau soumis par M^c Paul D. Gagné et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-627

SOUSSION 2005 SI 048 - DIVERS FOURNISSEURS - RÉFECTION DE PELOUSE - SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - 50 518,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la réfection de pelouse pour l'année 2005, le tout en conformité avec le document d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 14 mars 2005, à savoir :

SECTION 1 – SECTEUR DE HULL

Gazon C.D. Inc., 152, rue de la Sève, Gatineau, Québec, J8V 4A8, pour la préparation et l'application de terre végétale et de tourbe dans le secteur de Hull, au prix unitaire révisé de 10,00 \$ le mètre carré excluant les taxes, pour un total approximatif de 28 756,25 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

SECTIONS 2 ET 3 – SECTEUR D'AYLMER

Expert-Conseil en paysagement Richer Ltée, 64, rue Louis-St-Laurent, Gatineau, Québec, J9H 5K8, pour la préparation et l'application de tourbe dans le secteur d'Aylmer, au prix unitaire de 4,73 \$ le mètre carré excluant les taxes, pour un total approximatif de 21 762,73 \$ incluant les taxes et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à la date de la présente résolution et se terminera le 15 novembre 2005.

Les fonds à cette fin au montant total approximatif de 50 518,98 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-41520-521	Fossés urbains – entretien, réparation/infrastructures
02-71440-521	Tonte de pelouse - entretien, réparation/infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-628

RENONCIATION - DROIT DE PREMIER REFUS - LES AUTOMOBILES BAURORE 2000 LTÉE - LOT NUMÉRO 1 372 925 - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE Les Automobiles Baurore 2000 Ltée désire vendre son immeuble connu comme étant le lot numéro 1 372 925 situé dans l'aéroparc industriel de Gatineau à messieurs Daniel Déziel et Claude Charron ou à toute corporation affiliée;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport favorable de la Corporation de développement économique de Gatineau, il est considéré opportun que la Ville renonce à son droit de premier refus qu'elle détient sur le lot numéro 1 372 925 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renoncer aux fins de la présente transaction au droit de premier refus affectant le lot numéro 1 372 925 à la condition expresse que les obligations créées en vertu de l'acte de vente entre la SAO et Les Automobiles Baurore 2000 Ltée (acte numéro 430 996) soient incorporées au contrat de vente entre Les Automobiles Baurore 2000 Ltée et messieurs D. Déziel et C. Charron incluant l'obligation de réaliser une construction de 260 mètres carrés avant l'expiration d'un délai de 12 mois suivant l'acte de vente et le droit pour la Ville d'exiger la rétrocession au prix de 90 000 \$ en cas de défaut de l'acquéreur de réaliser le projet dans le délai convenu.

La Ville de Gatineau doit intervenir au contrat de vente entre les parties.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2005-629

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT POUR LE 25, RUE BOOTH - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE M^e Luc Lavallée, notaire a fait parvenir à la Ville une demande de servitude de tolérance conforme au document type fourni par la Ville pour la propriété située au 25, rue Booth et a payé les frais de traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE Alain Courchesne, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 10928 pour ladite propriété décrivant entre autres, un empiètement des perrons sur les lots numéros 1 288 274 (rue Scott) et 1 288 267 (rue Booth);

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement sur les lots numéros 1 288 274 (rue Scott) et 1 288 267 (rue Booth) aux conditions stipulées au document pour les empiètements décrits au plan numéro 10928, préparé par Alain Courchesne, arpenteur-géomètre. La servitude est en faveur des lots numéros 1 287 205 et 1 287 211. Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du requérant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2005-630

PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR À UNE ACTIVITÉ DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC - 5 MAI 2005 - 70 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame Thérèse Cyr à participer à une activité organisée par le Collectif des entreprises d'insertion du Québec qui aura lieu le 5 mai 2005 à la Maison du Citoyen.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, 170, boulevard Saint-Laurent, Gatineau, Québec, J8X 1N3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	70 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-631

PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR PAUL MORIN AU 17^e COLLOQUE SUR L'ACTION MUNICIPALE ET LES FAMILLES - 27 AU 29 MAI 2005 - 2 350 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrrière et monsieur Paul Morin à participer au 17^e colloque sur l'Action municipale et les familles qui aura lieu du 27 au 29 mai 2005 à Ville de Saint-Georges.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 402,58 \$ à l'ordre de Carrefour action municipale et famille, 360, rue Lawrence, bureau 2300, Greenfield Park, Québec, J4V 2Z4, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30020	1 175 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	1 175 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-632

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE - 15 JUIN 2005 - 340 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs Marc Bureau, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 15 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 340 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	140 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	140 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	60 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-633

SUBVENTION DE 225 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de madame Nicole Simard, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour la campagne de financement du Regroupement des Auberges du Cœur, Opération Cennes Noires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-634

SUBVENTION DE 150 \$ - ACTION QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Action Quartiers, à l'attention de madame Nadia Laviolette, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour les activités des résidants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	150 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-635

SUBVENTION DE 250 \$ - VOIX INTERNATIONALE POUR LA PAIX - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de La Voix Internationale pour la Paix, à l'attention de monsieur Christian Lamonde, 101, rue Eddy, Gatineau, Québec, J8X 2W3, à titre de subvention pour venir en aide à l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-636

SUBVENTION DE 800 \$ - JEUNESSE J'ÉCOUTE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Jeunesse J'écoute – Marche Bell, à l'attention de monsieur Julien Charles Paradis, 536-2, rue des Martinets, Gatineau, Québec, J8R 1A9, à titre de subvention pour la Marche Bell qui aura lieu le 1^{er} mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de La Rivière-Blanche subventions
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	25 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	25 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	25 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.

CE-2005-637

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CÉLINE PHILION AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-réceptionniste au Centre de services de Hull, (poste numéro 138 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Céline Philion, au poste de commis-réceptionniste au Centre de services de Hull.

Madame Céline Philion est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Céline Philion sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 – Centre de services de Hull – Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-638

PROLONGATION DE L'AFFECTION DE MADAME LOUISE LAMONTAGNE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - CENTRE D'APPELS NON URGENTS (C.A.N.U.)

CONSIDÉRANT QUE ce comité lors de sa séance du 5 novembre 2003, avait adopté la résolution numéro CE-2003-1587 concernant l'affectation de madame Louise Lamontagne au poste de chargé de projets au Centre de services d'Aylmer au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.);

CONSIDÉRANT QUE l'affectation de madame Louise Lamontagne se termine le 10 mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du Centre d'appels non urgents souhaite prolonger l'affectation de cette dernière pour réaliser divers mandats en lien avec le C.A.N.U. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation de madame Louise Lamontagne au poste de chargé de projets, au Centre de services d'Aylmer au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.) et ce, jusqu'au 31 décembre 2005.

Le salaire de madame Louise Lamontagne sera celui de la classe 03, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19560-115 - CANU – Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-639

PERMANENCE DE SIX EMPLOYÉ(E)S - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE tous les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
•Micheline Fréchette, technicien – information au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire	30 septembre 2004	30 décembre 2004	CE-2004-1469 29 septembre 2004	3 mois
•Louise St-Jean, technicien en administration au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire	17 juin 2004	17 décembre 2004	CE-2004-1018 16 juin 2004	6 mois
•Maria Urbina, technicien spécialisé – Circulation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement	16 décembre 2004	16 avril 2005	CE-2004-1898 15 décembre 2004	4 mois
•Jacques Pagé, capitaine à temps partiel – District Est au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens	9 février 2004	9 février 2005	CE-2004-49 14 janvier 2004	12 mois
•Alain Goulet, opérateur et préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement	21 octobre 2004	31 mars 2005	CE-2004-1559 20 octobre 2004	90 jours travaillés
•Louis Da Costa Pacheco, opérateur et préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement	7 octobre 2004	11 mars 2005	CE-2004-1505 6 octobre 2004	90 jours travaillés

Adoptée

CE-2005-640

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME NATHALIE ROY AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro 514 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Nathalie Roy, au poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Nathalie Roy est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nathalie Roy sera celui de la classe I, 10^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-CUO.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-112 – Urbanisme–Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-641

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR JACQUES ÉTHIER, PRÉPOSÉ AUX ENSEIGNES AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN DU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} JUIN 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Éthier, préposé aux enseignes au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 33 ans et cinq mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jacques Éthier les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} juin 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Éthier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-642

DÉMISSION DE MONSIEUR YANNICK DUBÉ AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yannick Dubé, occupant le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Yannick Dubé, au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 21 mars 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Yannick Dubé les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Yannick Dubé de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-643*

RÈGLEMENT HORS COUR - JEAN-CLAUDE BRAZEAU c. VILLE DE HULL, JEAN-PAUL LEMAY ET MICHEL POTVIN

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 mars 1996 M. Jean-Claude Brazeau intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des blessures corporelles subies lors d'un incident ayant eu lieu le 23 novembre 1995;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 450 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 40 000 \$ en capital et intérêt, 3 000 \$ en frais et 1 500 \$ en déboursés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 44 500 \$ en capital, intérêt, frais et déboursés.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme de 44 500 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	44 500 \$	Auto-assurances ex-Ville de Hull // dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	44 500 \$		Affectation fonds d'auto-assurances // dommages-intérêts
19112-991		44 500 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-644

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME FORTIN & LEGAULT, ARPEN-TEURS-GÉOMÈTRES - RÉALISATION D'UN RELEVÉ LASER HÉLI-PORTÉ DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU BLANCHETTE - 26 611,03 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR - SIMON RACINE - DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ - DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une étude hydrologique et hydraulique du bassin versant du ruisseau Blanchette est prévue au PTI 2005 dans le cadre du projet ING-03-40;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels s'avère nécessaire pour la réalisation d'un relevé laser héliporté du bassin versant du ruisseau Blanchette afin de produire la carte topographique numérisée requise pour cette future étude hydrologique et hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Fortin & Legault, arpenteurs-géomètres a soumis une offre de services professionnels en ce sens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'octroi d'un mandat à la firme Fortin & Legault, arpenteurs-géomètres pour la réalisation d'un relevé laser héliporté du bassin versant du ruisseau Blanchette, incluant la production d'une image laser géo-référencée et d'une carte topographique numérisée, pour un montant de 26 611,03 \$ incluant les taxes, le tout requis pour la future étude hydrologique et hydraulique de ce ruisseau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-014-48814	24 991,58 \$	Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 étude des eaux de ruissellement
04-13493	1 619,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-645

PARTICIPATION DE MONSIEUR SIMON RACINE À LA SOIRÉE RECONNAISSANCE DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC À MONTRÉAL - 13 MAI 2005 - 415 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Simon Racine à participer à une activité organisée par l'Ordre des comptables agréés du Québec qui aura lieu à Montréal le 13 mai 2005, pour une dépense maximale de 415 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 205 \$ à l'ordre de l'Ordre des comptables agréés du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 2S3, pour défrayer le coût du billet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30018	415 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-646 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSOCIATION DES URBANISTES ET AMÉNAGISTES MUNICIPAUX DU QUÉBEC À GATINEAU – 5 ET 6 MAI 2005 - 450 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière ainsi que messieurs Simon Racine et Aurèle Desjardins à participer au colloque de l'Association des urbanistes et aménagistes du Québec qui se tiendra à Gatineau les 5 et 6 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'AUAMQ, case postale 1283, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec, H2Y 3K5, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30018	150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	150 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-647 **PARTICIPATION DE MADAME THÉRÈSE CYR ET MONSIEUR SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA MAISON RÉALITÉ - 6 MAI 2005 - 150 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Thérèse Cyr et monsieur Simon Racine à participer à une activité organisée par la Maison Réalité qui aura lieu le 6 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Maison Réalité, 10, rue Jeanne-D'Arc, Gatineau, Québec, J8Y 2H2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	75 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	75 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-648

PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET MESSIEURS PIERRE PHILION ET JOSEPH DE SYLVA AU LAC-À-L'ÉPAULE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ - 28 ET 29 AVRIL 2005 - CANTLEY - 750 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière, messieurs Pierre Philion et Joseph De Sylva à participer au Lac-à-l'épaule de la Commission Gatineau, Ville en santé qui aura lieu à Cantley, les 28 et 29 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30021	250 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30016	250 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	250 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-649

SUBVENTION DE 150 \$ - L'ORDRE LOYAL DES MOOSE DE HULL LOGE 2298 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Ordre Loyal des Moose de Hull, Loge 2298, Chapitre 1043 des Dames Moose, à l'attention de monsieur Claude Potvin, 69, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3V4, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-650

SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB LE VERSAILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du club Le Versailles, à l'attention de madame Lise Lajoie, 1604-680, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A9, à titre de subvention pour l'achat d'équipement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	400 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-651

SOUSSION 2005 SI 131 - IMPRIMERIE ST-JOSEPH - IMPRESSION DU RÉSUMÉ DU PLAN ET DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME - SERVICE D'URBANISME - 36 025,65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie St-Joseph, 146, Promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 2K3, pour l'impression du résumé du plan et de la réglementation d'urbanisme au montant total de 36 025,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 25 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61100-344-48815	33 833,26 \$	Urbanisme impression/diffusion
04-13493	2 192,39 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
61100-411	33 833,26 \$		Urbanisme // serv. prof. et génie
61100-344		33 833,26 \$	Urbanisme // impression/diffusion

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2005.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif